

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Commissariat général au développement durable

Orléans, le

09 DEC. 2011

Service de l'Observation et des Statistiques

Sous-direction de l'information environnementale

WWF France
1, carrefour de longchamp,
75016 Paris

Affaire suivie par : Christian Feuillet

christian.feUILLET@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Remarques relatives au rapport « l'état des eaux » publié par le WWF

PJ : Annexe 1 à 3

Monsieur le directeur,

J'ai pris connaissance, avec la plus grande attention, du document intitulé « l'état des eaux, derrière une information officielle déficiente, des évaluations et des données inquiétantes » que le WWF a récemment publié, et je souhaite vous faire part des remarques suivantes.

Je me félicite tout d'abord de ce que la transparence de l'information publique, tant sur les données brutes que sur les méthodes d'analyses utilisées, permettent aujourd'hui, à un organisme tel que le vôtre, de réaliser ce type d'étude indépendante.

J'observe que les résultats publiés dans votre rapport confirment les informations diffusées en 2010 par les services de l'Etat, notamment dans le chapitre eau du « Rapport sur l'état de l'environnement » publié en juin 2010, ainsi que dans le bilan de présence des « Pesticides dans les milieux aquatiques – données 2007 » publié en juillet 2010.

En effet, la seule différence entre les cartes publiées dans le rapport du WWF et celles publiées par le MEDDTL-SOeS porte sur un choix de représentation. L'auteur du rapport fait le choix de présenter la concentration maximale annuelle alors que le SOeS a fait le choix de présenter la concentration moyenne annuelle. Ces deux approches présentent chacune des avantages et des inconvénients. Si la concentration maximale met en évidence la pression la plus forte à laquelle peut être soumis un écosystème une année donnée, la concentration moyenne permet de mieux cerner la pollution de fond et son évolution dans le temps. Comme le montre la comparaison des différentes cartes et graphes (voir annexe 1), ces deux approches aboutissent globalement au même constat en termes de localisation des zones problématiques.



Présent
pour
l'avenir

De même, les limites méthodologiques que pointe le rapport du WWF, telles que les différences d'effort de recherche entre bassins ou de limites de quantification pratiquées par les laboratoires, ont déjà été signalées dans les publications du MEDDTL (voir annexe 2).

Il me semble donc que les précisions figurant dans l'annexe 3 pourraient vous permettre de compléter et affiner votre analyse.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

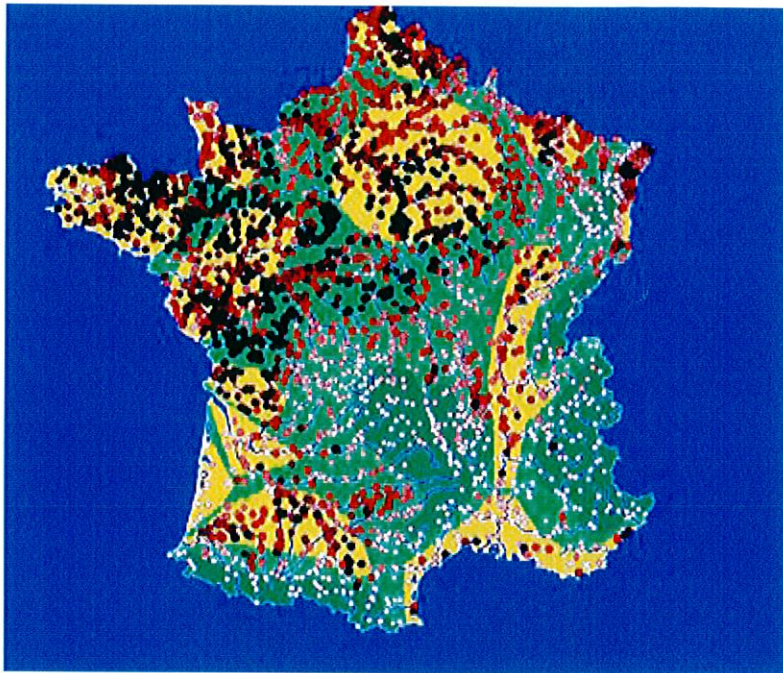
La commissaire générale au développement durable



Dominique DRON

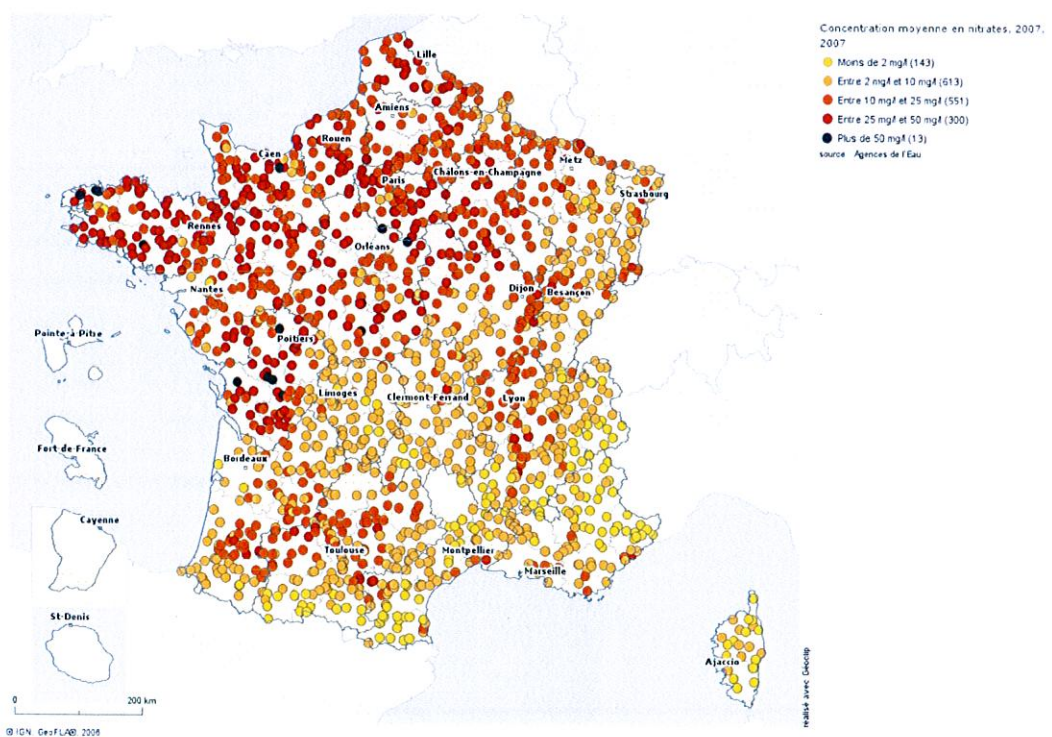
Annexe 1

Nitrates dans les cours d'eau – Concentration maximale (2007) publiée dans le rapport du WWF – points noir > ou = à 50 mg/l

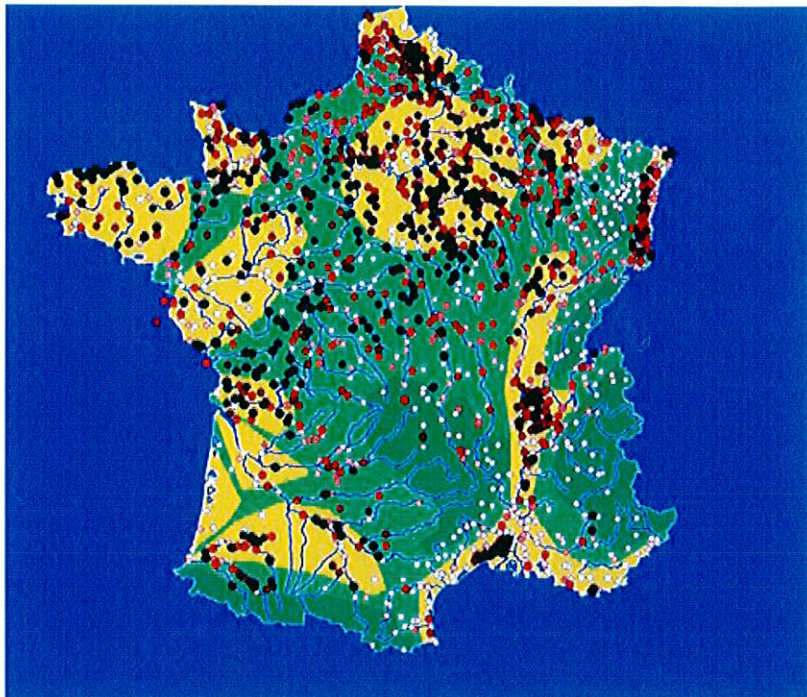


Auteur : Eau-Evolution. Source : Agences de l'eau-OIEau (octobre 2009)

Nitrates dans les cours d'eau - Concentration moyenne (2007) disponible sur l'outil de cartographie dynamique du SOEs



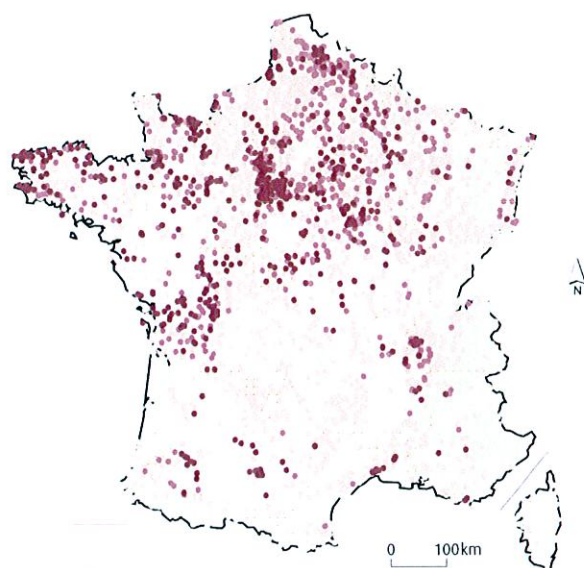
Nitrates dans les eaux souterraines – Concentration maximale (2007) publiée dans le rapport du WWF (2011), points noirs > ou = à 50 mg/l



Auteur : Eau-Evolution. Source : portail ADES RCS RCO (juillet 2010)

Nitrates dans les eaux souterraines – Concentration moyenne (2007) publiée dans le Rapport sur l'état de l'environnement 2010 - (Meddtl-Soes-2010)

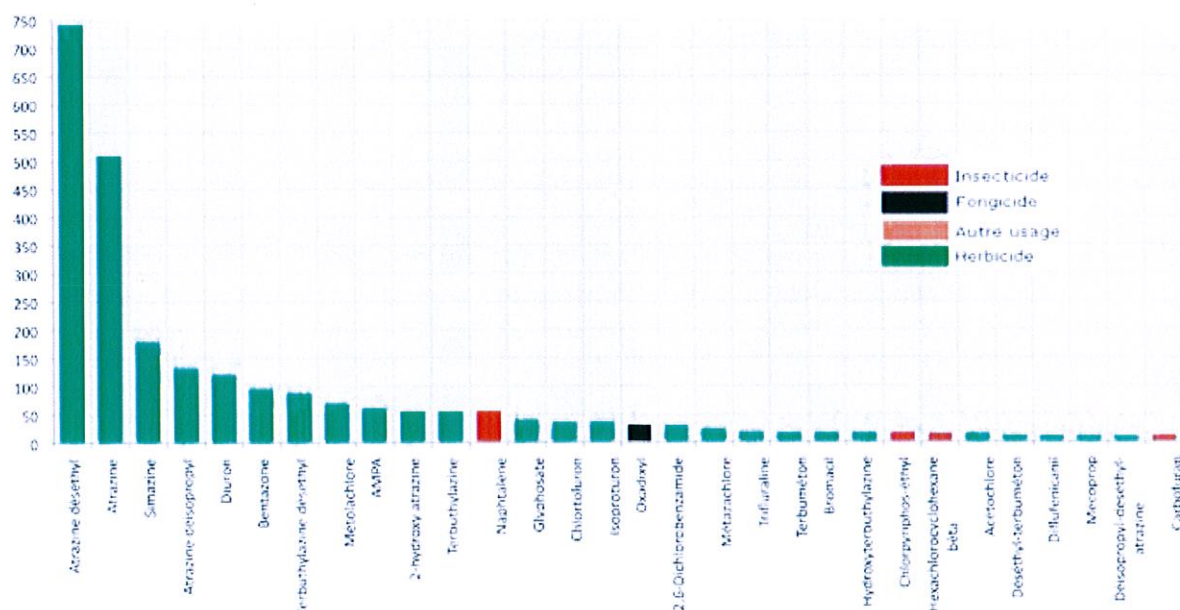
Concentrations en nitrates dans les eaux souterraines en 2007



Moyenne annuelle par point d'eau (mg/l)	Nombre de stations
• Plus de 50	609
• Entre 40 et 50	635
• Entre 10 et 40	3 915
• Moins de 10	4 682

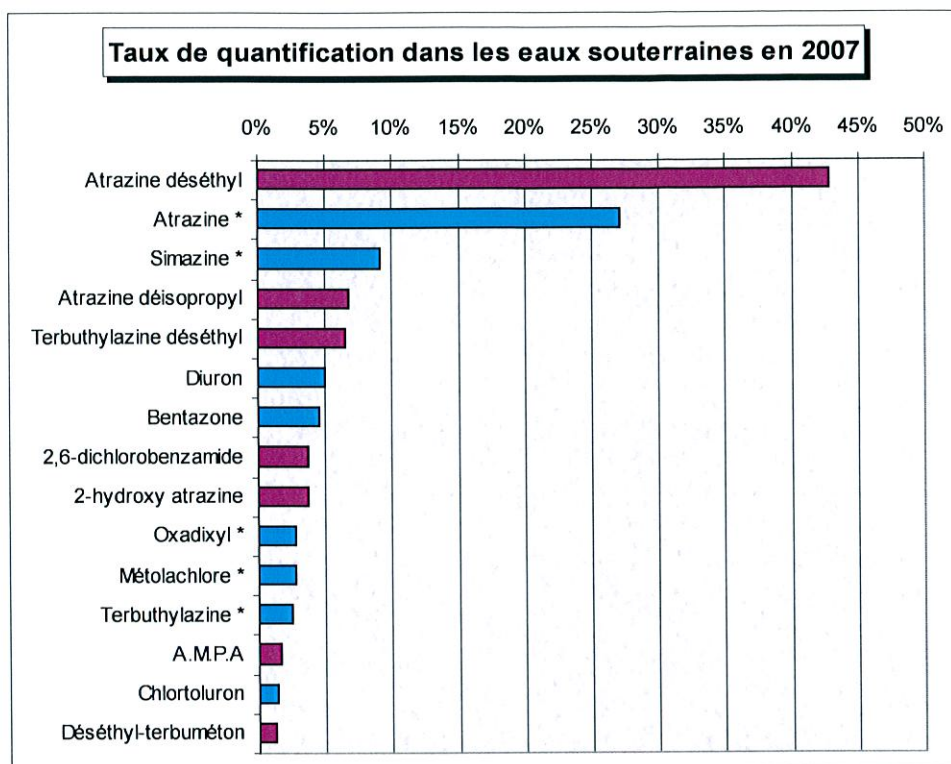
Source : Agences de l'eau - Ministère chargé de la Santé - BRGM, banque de données ADES tous réseaux confondus. Traitements : SOeS, 2009.

Pesticides - Nombre de stations quantifiées par substance en eaux souterraines (2007) publié par le rapport du WWF (2011)



Auteur : Eau-Evolution. Source : Portail ADES RCS RCO (Juillet 2010)

Pesticides – Fréquence de quantification dans les eaux souterraines (2007) publié dans le bilan de la présence des pesticides dans les milieux aquatiques – Données 2007 (Meddtl-SoeS-2010)



Annexe 2

Extraits du « bilan de la présence des pesticides dans les milieux aquatiques – Données 2007 » (MeddtI-SoeS-2010)

- Page 5 : « Le bilan est malgré tout incomplet. En effet, pour certaines stations et pesticides, les performances analytiques des laboratoires ne sont pas compatibles avec les normes en vigueur. »
- Page 5 : « Les normes de qualité ne portent que sur un nombre limité de substances, pour l'essentiel les substances dites « prioritaires ou dangereuses », et ne rendent pas totalement compte de la totalité de la contamination par les pesticides. »
- Page 5 : « Pour ces deux substances [Ampa et glyphosate], le bilan souffre de l'absence de donnée sur certaines régions ».
- Page 5 : « Sur la période 1997-2007, l'effort de recherche fluctuant selon les pesticides et les années, il est difficile de mettre en évidence des tendances. »

Annexe 3

Réponses à certaines des critiques formulées dans votre rapport

- « Des données insuffisantes pour autoriser des calculs » p.6
Le rapport considère en page 6 « que l'insuffisance et la non-homogénéité des données brutes n'autorisent pas la plupart des calculs statistiques effectués en vue de générer l'information officielle ». Or le rapport et le site internet mis en avant comme une réponse aux insuffisances de l'information officielle s'appuient sur les mêmes données de base.
- « Déficience et régression de l'information officielle, notamment dans les années 2000 » p.10

En page 10, le rapport dénonce « la régression caractérisée » « des bilans officiels sur les pesticides dans les eaux publiés par l'Ifen » en prenant notamment pour exemple l'édition 2003/2004 (« le paragraphe traitant des tendances dans le bilan des données 2001 (pages 22 et 23) et 2002 (pages 27 et 28) a été entièrement supprimé dans l'édition 2003/2004 »). Mention n'est pas faite du bilan 2007 ([Les pesticides dans les milieux aquatiques. Données 2007](#)) publié par le SOeS et qui offre une information riche et renouvelée (respect des normes,...) et qui présente notamment une information détaillées sur les tendances.

▪ « La désinformation, après le Grenelle » p.10

- « moyennes annuelles pour les nitrates (pages 20-21 du rapport « L'environnement en France ») calculées à partir de 6 prélèvements/an/station seulement, donc peu représentatives sur le plan temporel, et elles-mêmes moyennées, sans prise en compte des questions épineuses de représentativité hydro-spatiale, à l'échelle des bassins versants RNDE, puis au niveau national. Si bien que la méthode se résume à une triple couche de moyennes non représentatives »

Cette méthode de calcul de l'indice d'évolution de la qualité des eaux superficielles, complémentaire des autres évaluations (DCE etc.), se fonde sur les données disponibles. Les fréquences et périodicités ont été établies par des circulaires ministérielles. Les stations sont sélectionnées sur la base de la distribution dans l'année des données (au moins 1 analyse par trimestre). Les résultats ne sont rendus qu'à condition de disposer d'un nombre de stations suffisant et stable par bassin versant. Les résultats à l'échelle de chaque bassin versant font l'objet d'un rapport plus complet :

<http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/publications/publication/143/1097/evolution-qualite-cours-deau-volet-macropolluants.html>

Cette méthode a été également discutée avec les agences de l'eau et validée par le conseil scientifique du SOeS.

L'indice développé par le SOeS est une approche complémentaire des évaluations faites par ailleurs, pour la DCE par exemple, et ne saurait s'y substituer. L'objectif était de proposer une approche pour estimer les tendances à long terme, découplée de la vision réglementaire, et si possible synthétique, contrairement à la vision par station, pour une meilleure lisibilité.

Pour ce faire, le travail a porté sur les bassins versants délimités dans le cadre des travaux du réseau national des données sur l'eau en 1997. Ces bassins ont été construits afin de constituer des zones hydrologiquement homogènes. Ils sont un compromis entre les districts DCE, trop grands, et les masses d'eau, unité d'évaluation très fine.

Du fait de la variabilité des réseaux de mesure, il n'était possible, ni de travailler à réseau constant de stations, ni de prendre en compte toutes les stations disponibles une année donnée.

Sur le modèle de l'indice des prix, thématique certes très différente mais qui doit faire face à cette même problématique, le choix s'est porté sur la construction d'un indice chaîné. L'évolution est ainsi calculée d'une année sur l'autre, par rapport des concentrations moyennes annuelles des bassins, calculées sur les mêmes stations.

Les moyennes annuelles sont calculées dans un premier temps à l'échelle de chaque station, afin que chacune ait le même poids et ne soit pas discriminée par le nombre d'analyses associées, qui varie par ailleurs d'une année sur l'autre.

- « réalisation d'un graphe de tendance pour les nitrates en Bretagne qui commence au sommet d'un pic des concentrations lié à un contexte pluviométriques pluriannuel particulier »

L'objectif étant d'obtenir un indice calculable à l'échelle nationale, il fallait disposer de données sur tous les bassins, avec un nombre suffisant de stations. Au vu de ces critères, 1998 s'est dessinée comme un choix possible d'année de démarrage. A l'échelle nationale, la pluviométrie de l'année 1998 se situe dans la normale, comme présenté dans le REE p19, même si des différences peuvent exister localement. Sur la Bretagne, et plus précisément pour les bassins Bretagne Nord et Sud, le nombre de stations a doublé entre 1997 et 1998 pour se stabiliser par la suite. Par ailleurs, du fait de sa construction, prendre comme base 100 une

autre année ne changerait pas la tendance mais reviendrait à décaler la courbe. En effet, l'indice n'est pas à relier à un niveau de concentration mais est bien à interpréter en tendance. C'est pourquoi dans les cartes publiées sont indiquées la tendance extraite de l'indice et la concentration moyenne relevée sur le bassin versant.

L'indice calculé à l'échelle France est forcément agrégé mais est complété de l'accès aux données par bassin versant.

- « annonce (page 15 du rapport « les pesticides dans les milieux aquatiques », 2010) que le métolachlore est présent en 2007 sur 12% des stations alors qu'il l'est sur 46% ; voir aussi page 23 de « L'environnement en France » la confusion entre des fréquences de quantification d'analyses et des pourcentages de cours d'eau quantifiés pour le glyphosate et l'AMPA »

Il s'agit effectivement d'une erreur de rédaction. Il faut lire « analyses » à la place de stations.

▪ **« Le « bon état chimique » de la DCE loin de garantir le bon état patrimonial » p.14**

Le rapport critique les méthodes d'évaluation de « l'état chimique » considérant qu'il ne prend pas en compte l'ensemble des substances chimiques, ni les cumuls de contaminations (effet cocktails). Il ne fait aucune mention de l'« état écologique ». C'est précisément parce que l'approche par substance avait ses limites que la DCE a privilégié, pour les cours d'eau, l'« état écologique » comme principal critère d'évaluation. Celui-ci s'appuie sur plusieurs supports biologiques (diatomées, macrophytes, invertébrés, poisson), sélectionnés pour leur sensibilité à différentes formes de pression et leur capacité d'intégration dans le temps de ces pressions, le principe de l'"élément le plus déclassant" étant toujours appliqué.

▪ **« Annexe 2 – Informations sur les polluants : les NQE comme repère » page 35**

Le tableau est incomplet. Il manque notamment les NQE définies en concentration maximale annuelle, ainsi que certaines NQE sur les PBDE et sur certains pesticides comme l'alachlore.